

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

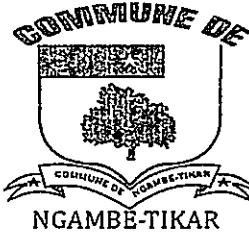
-----  
REGION DU CENTRE

-----  
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

-----  
COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR

-----  
STRUCTURE INTERNE DE  
GESTION ADMINISTRATIVE DES  
MARCHÉS PUBLICS

-----  
COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
MBAM AND KIM DIVISION

-----  
NGAMBE-TIKAR COUNCIL

-----  
INTERNAL STRUCTURE FOR THE  
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF  
PUBLICS CONTRACTS .

-----  
INTERNAL TENDER'S BOARD

---

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE CHACUN DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BONGAH ET DE MANGBLANG DANS LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.**

**1. Objet de l'Appel d'Offres :**

Le Maire de la Commune de NGAMBE-TIKAR, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de (03) blocs de deux (02) salles de classe chacun dans les écoles publiques de BONGAH et de MANGBLANG dans la Commune de NGAMBE-TIKAR, Département du MBAM ET KIM, Région du CENTRE.

**2. Consistance des travaux**

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les travaux préparatoires ;;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – Elévations ;
- La charpente – couverture ;
- Les menuiseries métalliques ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Assainissement ;

**3. Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 90 jours calendaires.

Ce délai court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**4. Allotissement**

Les travaux font l'objet d'un lot unique.

**5. Participation**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant fait l'objet de catégorisation ou non.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

**6. Financement**

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par les Ressources transférées par le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDEVEL) pour l'Exercice 2025, Ligne N° , Exercice 2025. Le coût prévisionnel des travaux est de vingt millions (20 000 000) francs CFA.

## 7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant est de 400 000 (Quatre cent mille).FCFA.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du présent DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

**L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu à l'Hôtel de ville de NGAMBE-TIKAR, au niveau de la **STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS ( SIGAMP)** Tél : 697 17 93 60 / 678 91 52 85 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA représentant les frais d'achat du dossier, payable à la Recette municipale de NGAMBE-TIKAR.

### Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

### 9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet à l'Hôtel de ville de NGAMBE-TIKAR, Tél : 697 17 93 60 au plus tard 20 Mars 2025 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE CHACUN DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BONGAH ET DE MANGBLANG DANS LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. »**  
**(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)**

### 10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant conforme à l'article 6 valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

### 11. Ouverture des plis

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngambé-Tikar procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, 20 Mars 2025 à 11 heures précises heures locales dans la salle des Actes de l'Hôtel de ville de Ngambé-Tikar. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 12. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

### a. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non regularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- Offre financière incomplète.

### b. Critères essentiels (25 critères)

- |   |              |
|---|--------------|
| - Références de l'entreprise  | 2 - oui /non |
| - Personnel de chantier   | 8 - oui/non  |
| - Matériel de l'entreprise  | 5 - oui/non  |
| - Capacité financière de l'entreprise   | 1 - oui/non  |
| - Visite de site, organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations | 7 - oui/non  |
| - Présentation de l'offre   | 2 - oui/non  |

## 13. Attribution de la lettre commande

Le Maire de la Commune de NGAMBE TIKAR, attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

## 14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours ouvrables auprès de la **STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS ( SIGAMP)** de la Mairie de NGAMBE-TIKAR Tél : 697 17 93 60 / 678 91 52 85.

**NB :** Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler les numéros suivants ou envoyer un SMS :

- MINMAP : (+237) 673 205 725 / 699 370 748
- CONAC : 1517.

## 16. Additif à l'appel d'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Fait à NGAMBE-TIKAR, le 17 FEV 2025

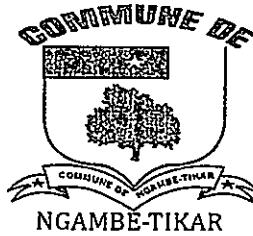
Le Maire  
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/ M & K/ NTUI;
- ARMP/CENTRE/YAOUNDE POUR PUBLICATION :
- DDMAP/MK/NTUI/
- Président CIPM/NG-T :
- Affichage :
- Chrono/Archives.



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 Paix – Travail – Patrie  
 -----  
**REGION DU CENTRE**  
 -----  
**DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM**  
 -----  
**COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR**  
 -----  
**STRUCTURE INTERNE DE  
GESTION ADMINISTRATIVE DES  
MARCHÉS PUBLICS**  
 -----  
**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace – Work – Fatherland  
 -----  
**CENTRE REGION**  
 -----  
**MBAM AND KIM DIVISION**  
 -----  
**NGAMBE-TIKAR COUNCIL**  
 -----  
**INTERNAL STRUCTURE FOR THE  
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF  
PUBLICS CONTRACTS**  
 -----  
**INTERNAL TENDER'S BOARD**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE CHACUN DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BONGAH ET DE MANGBLANG DANS LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.**

**1. Objet de l'Appel d'Offres :**

Le Maire de la Commune de NGAMBE-TIKAR, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de (03) blocs de deux (02) salles de classe chacun dans les écoles publiques de BONGAH et de MANGBLANG dans la Commune de NGAMBE-TIKAR, Département du MBAM ET KIM, Région du CENTRE.

**2. Consistance des travaux**

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les travaux préparatoires ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – Elévations ;
- La charpente – couverture ;
- Les menuiseries métalliques ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Assainissement ;

**3. Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 90 jours calendaires.

Ce délai court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**4. Allotissement**

Les travaux font l'objet d'un lot unique.

**5. Participation**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant fait l'objet de catégorisation ou non.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

**6. Financement**

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par les Ressources transférées par le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) pour l'Exercice 2025, Ligne N° , Exercice 2025. Le coût prévisionnel des travaux est de vingt millions (20 000 000) francs CFA.

## 7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant est de 400 000 (Quatre cent mille) FCFA.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du présent DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

**L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu à l'Hôtel de ville de NGAMBE-TIKAR, au niveau de la **STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS ( SIGAMP)** Tél : 697 17 93 60 / 678 91 52 85 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA représentant les frais d'achat du dossier, payable à la Recette municipale de NGAMBE-TIKAR.

### Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

**Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.**

## 9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet à l'Hôtel de ville de NGAMBE-TIKAR, Tél : 697 17 93 60 au plus tard 20 Mars 2025 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE CHACUN DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BONGAH ET DE MANGBLANG DANS LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. »**  
**(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)**

## 10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant conforme à l'article 6 valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 11. Ouverture des plis

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngambé-Tikar procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, 20 Mars 2025 à 11 heures précises heures locales dans la salle des Actes de l'Hôtel de ville de Ngambé-Tikar. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

#### 12. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

##### a. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non regularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- Offre financière incomplète.

##### b. Critères essentiels (25 critères)

- |   |              |
|---|--------------|
| - Références de l'entreprise  | 2 - oui /non |
| - Personnel de chantier   | 8 - oui/non  |
| - Matériel de l'entreprise  | 5 - oui/non  |
| - Capacité financière de l'entreprise   | 1 - oui/non  |
| - Visite de site, organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations | 7 - oui/non  |
| - Présentation de l'offre   | 2 - oui/non  |

#### 13. Attribution de la lettre commande

Le Maire de la Commune de NGAMBE TIKAR, attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### 14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours ouvrables auprès de la **STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS ( SIGAMP)** de la Mairie de NGAMBE-TIKAR Tél : 697 17 93 60 / 678 91 52 85.

**NB :** Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler les numéros suivants ou envoyer un SMS :

- MINMAP : (+237) 673 205 725 / 699 370 748
- CONAC : 1517.

#### 16. Additif à l'appel d'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Fait à NGAMBE-TIKAR, le

17 FEV 2025

Le Maire  
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/ M & K/ NTUI;
- ARMP/CENTRE/YACUNDE POUR PUBLICATION :
- DDMAP/MK/NTUI/
- Président CIPM/NG-T :
- Affichage :
- Chrono/Archives.



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Département du MBAM ET KÉÏM  
REGION DU CENTRE  
COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR  
Le Maire

*Belinga Syawa Mathieu*